



**COMPTE RENDU**  
**AUDIENCE SECRETARIAT GENERAL FSU-SNUipp37**  
**Jeudi 30 avril 2026**

Sophie METZINGER, Léa GODIN, Sandra DESSART et Simon DELAS, vos élu·es FSU-SNUipp ont été reçu·es pendant trois heures par Mme Giran, Secrétaire Générale et Mme Marxuach, cheffe de la DPE.

**"Résidences pédagogiques"**

Nous avons commencé par questionner les services sur la mise en place de ces résidences l'année prochaine dans des écoles du département. A notre connaissance, elles ne s'appuient sur aucun dispositif réglementaire. Elles sont présentées comme une "modalité de formation", comme ce que nous avons connu dans le département il y a une quinzaine d'année (avant PPCR) avec des "visites d'école" sur plusieurs semaines.

Mais de nombreuses questions restent en suspens : cadre, planning, choix des écoles, horaires... Il a déjà été annoncé que l'intégralité des 18h d'AP et certaines heures des 108h seront mobilisées dans le cadre de ces résidences. En tout état de cause, et conformément aux textes, les conseils de maîtres et de cycles n'ont pas vocation à être mobilisés pour ces "résidences". Nous contestons cette nouvelle limitation d'accès à la formation continue.

Cette modalité constitue clairement une nouvelle manière d'imposer les contenus de formation, en lien avec les résultats des élèves, et les pratiques pédagogiques.

Le choix des écoles par l'administration est le fruit d'une analyse entre l'IPS de l'école, les résultats des élèves aux évaluations nationales comparés à "ceux qu'ils devraient être" par rapport à leur IPS. Ainsi, si les élèves ont des résultats inférieurs, par exemple en fluence, à la moyenne des écoles ayant le même IPS, alors la résidence pédagogique aura pour objet d'apporter aux enseignant·es les "bonnes pratiques" en fluence, qui permettront enfin aux élèves d'atteindre les objectifs...

Pour la FSU-SNUipp, ces résidences pédagogiques imposées sont la conséquence d'une politique éducative pilotée par les résultats aux évaluations. Celles-ci entraînent en effet l'érosion de l'autonomie et de la capacité à stimuler l'apprentissage des élèves et la déprofessionnalisation d'un corps enseignant démotivé car dessaisi de l'acte d'évaluer, partie intégrante du métier. Elles ont par ailleurs des effets pervers du fait du poids des résultats des élèves dans la rémunération et l'affectation des enseignant·es comme la mise à l'écart des élèves le plus en difficultés et la mise en œuvre de stratégies de contournement, comme le bachotage ou le non-respect des consignes de passation. Sont aussi dénoncés la tendance à la réduction du curriculum scolaire (les disciplines concernées étant privilégiées au détriment des autres) et le renforcement des inégalités sociales dans l'accès aux savoirs et à une culture partagée lié à cet appauvrissement des enseignements. Les résidences constituent également un moyen très puissant pour les IEN de contrôler les pratiques pédagogiques et de les imposer.

Cette vision de l'apprentissage masque les limites que l'école rencontre pour faire progresser tous les élèves : manque de RASED, médecine scolaire, suivi éducatif, aide à la parentalité, effectifs chargés, paupérisation de la société...

Pour la FSU-SNUipp, ces résidences, même sous couvert d'être un dispositif de formation ne pourront emporter l'adhésion des équipes si celles-ci ne sont pas volontaires et si elles ne répondent pas aux besoins qu'elles doivent pouvoir exprimer via le conseil des maîtres.

Nous considérons que la formation continue doit être de qualité, avec une offre importante et laissée aux choix des collègues et des équipes. Elle ne doit pas constituer un moyen de pression pour les équipes qui font ce qu'elles peuvent dans des conditions largement plus défavorables que dans d'autres pays.

**Nous avons exigé l'abandon de ces résidences pédagogiques. Cette demande n'exclut pas des temps de formation dans les écoles suite à une demande de l'équipe afin de répondre à une problématique définie par elle.**

Si votre école est concernée par une résidence pédagogique, n'hésitez pas à nous contacter.

### **Situations personnelles et d'équipe**

Dans le cadre de notre travail de suivi et d'accompagnement régulier, nous sommes intervenu·es sur des dizaines de situations individuelles sensibles et difficiles, dans le cadre du mouvement ou bien pour des situations particulières. Nous exigeons que la santé des collègues, dans tous les cas, soit préservée au maximum et que toutes les communications, les rencontres entre l'administration, les IEN et les collègues soient menées afin de les protéger. Nous avons aussi questionné la Secrétaire Générale sur la gestion des dossiers individuels des collègues.

### **La fin des dossiers cachés ?**

Malgré les affirmations des services dans le passé, il existait bel et bien des archives personnelles au sein des circonscriptions (courriers de parents, rapports, mails...). La conservation de ces éléments était totalement illégale, car seuls les éléments légalement versés au dossier administratif peuvent être conservés. La Secrétaire Générale nous a annoncé avoir mis en conformité la gestion de ces dossiers et mis en place un protocole de gestion centralisé des situations individuelles.

Nous vous rappelons que chaque agent a le droit d'aller consulter son dossier administratif. Il suffit de le demander aux services.

### **Disponibilités 2026-2027**

Tous les collègues dont nous avons accompagné les recours sur leur demande de disponibilité refusée ont obtenu leur dispo pour l'année prochaine !

### **Mouvement**

Plusieurs collègues étaient en difficulté dans le cadre du mouvement. Nous nous sommes assuré·es que toutes les situations étaient bien connues des services et qu'elles seraient traitées dans le respect des règles du mouvement.

### **Supports PES 2026**

L'Indre et Loire accueillera plus de stagiaires qu'initialement prévus. Autour de 90 stagiaires pourraient être recruté·es dans notre département. Autant de supports aussi à trouver... Nous vous invitons à nous contacter et à interpeller votre IEN si la situation de votre école est à faire valoir auprès des services pour l'implantation d'un support de stage (niveaux, inclusions très difficiles...).

Ce nombre important de stagiaire permet à l'administration d'autoriser les disponibilités (d'où les recours acceptés) ainsi que les temps partiels sur autorisation, mais risque de limiter les possibilités d'INEAT... Nous contacter pour toutes questions et interventions.

## **RASED-CAPPEI**

Les arguments de la FSU-SNUipp, son travail au sein du Collectif RASED, ont payé ! 14 collègues du département sont autorisé-es à partir en formation CAPPEI l'année prochaine confirmant ainsi les propos du Recteur indiquant sa demande aux IA de maintenir tous les postes pour la rentrée 2026. L'administration a obtenu une dotation supplémentaire. L'argumentation de la FSU-SNUipp37 pour défendre les RASED dans le cadre de la mise en place des PAS, l'action au sein du Collectif Alerte Enfance en Danger, du Collectif RASED 37, les interventions permanentes de la FSU-SNUipp en CSA au Rectorat ou à l'IA ont permis que ces besoins soient précisément et complètement remontés !